Cours de maîtres de gymnastique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 10

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'année scolaire 1918-1919. Le semestre d'été se passa très agréablement, coupé par quelques fêtes intimes; mais le semestre d'hiver fut accompagné de la grippe : rentrés au commencement d'octobre, les étudiants durent être licenciés le 7 déjà. Le 11 novembre, on les rappelait, mais cela n'alla pas sans difficultés : à ce moment-là, en effet, on était en pleine grève générale. — Pour récupérer cette perte de temps assez considérable, on supprima quelques heures de congé à carnaval, et l'on raccourcit un peu les vacances du printemps.

Cours de maîtres de gymnastique

Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise les cours suivants :

I. *Küsnacht-Zurich :* 1er-3me degré, du 14 juillet au 2 août 1919. Directeurs du cours : A. Frei, Bâle, et E. Wechsler, Schaffhouse.

II. *Aarberg :* 1er-2me degré, pour instituteurs, du 20 juillet au 2 août. Directeurs du cours : A. Boli, Winterthour, et A. Böni, Rheinfelden.

III. *Liestal :* 1er-2me degré, pour institutrices, du 14 juillet au 26 juillet. Directeurs du cours : J. Schaufelberger, Zurich, et E. Zaugg, Langenthal.

IV. *Vevey :* 1er-2me degré, pour instituteurs, du 21 juillet au 2 août. Directeurs du cours : Alph. Huguenin, Lausanne, et Eugène Richème, Neuchâtel.

V. *Neuchâtel :* 1er-2me degré, pour institutrices, du 3 au 16 août. Directeurs du cours : L. Guinand, Locarno, et J. Thorin, Genève.

Sur la base du « Règlement pour les cours de gymnastique » promulgué le 16 mai 1911 par le Département militaire suisse, seront admis sans autre formalité les instituteurs (pour les cours III et V les institutrices). Pourront se faire inscrire également d'autres personnes. Celles-ci devront alors établir qu'elles ont la perspective de devenir plus tard maîtres ou maîtresses de gymnastique et fournir des indications sur leur préparation antérieure et leurs aptitudes. A cet effet, il leur sera remis un questionnaire à remplir.

Le maximum des participants est de 32 par cours. Les participants doivent suivre le cours complet. Les inscriptions pour une durée moindre ne seront pas prises en considération. Le programme d'enseignement est basé sur le Manuel fédéral de gymnastique.

Pour faciliter la participation à ces cours, le Département militaire fédéral accordera aux participants une subvention de 5 fr. par jour ; ils ont le droit en outre à une indemnité de déplacement, par le plus court chemin représentant le prix de leur billet de 3me classe pour les parcours par chemin de fer et de 2me classe sur les bateaux à vapeur. En outre, s'ils ne demeurent pas dans les localités où les cours se donnent, ou dans la banlieue, ils recevront une subvention de 2 fr. par nuit.

Nous ne manquerons pas de prier les Départements de l'Instruction publique des cantons d'accorder des subventions à leurs ressortissants ; *toutefois les demandes de subsides devront être adressées directement par les intéressés aux autorités cantonales dont ils dépendent.*

Les participants de la Suisse allemande sont priés de se faire inscrire jusqu'au 10 juin auprès de M. le Dr E. Matthias, Plattenstrasse, 44, Zurich 7, ceux de la Suisse romande auprès de M. le professeur E. Hartmann, Villa Fleurie B, Lausanne.